



## RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ FEMMES PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2018

---

### CONTEXTE

L'idée de doter la FECHIMM d'un comité femmes résulte de sa participation à une journée de sensibilisation aux violences subies par les femmes locataires dans leur logement de la part de leur propriétaire, de concierges ou de cochambreurs, journée tenue le 21 avril 2016 et organisée conjointement par le comité femmes et logement du Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) et le comité femmes du FRAPRU<sup>1</sup>.

### MANDAT INITIAL

Le comité femmes a été créé en vertu d'une résolution adoptée à l'assemblée générale de 2016. Le mandat confié au comité est le suivant<sup>2</sup> :

#### IL EST RÉSOLU QUE :

1. *La FECHIMM élabore un plan d'action axé sur la sensibilisation, l'information et la formation à l'intention des coopératives d'habitation et des professionnel.le.s qui interviennent auprès des coopératives en vue de prévenir et d'éliminer la violence envers les femmes qui y vivent;*
2. *La FECHIMM conçoive des outils afin de soutenir les coopératives et leurs membres dans leurs efforts pour prévenir et éliminer la violence envers les femmes qui y vivent;*
3. *La FECHIMM mette en place des mécanismes pour soutenir les femmes subissant de la violence dans les coopératives d'habitation.*

### COMPOSITION DU COMITÉ

---

<sup>1</sup> Seize organismes réunissant 33 personnes ont participé à cette journée qui a conduit à la mise sur pied d'un comité d'action politique.

<sup>2</sup> Voir l'annexe pour connaître l'argumentaire sous-jacent à la proposition.

Toutes les femmes vivant dans une coopérative membre de la FECHIMM peuvent participer au comité. À ce jour, 22 femmes ont donné leur nom pour faire partie du comité. De ce nombre, huit (8) participent sur une base régulière. Le comité invite les femmes membres de coopératives à s'y joindre. Des membres seront présentes à une table de documentation à l'heure du dîner pour discuter avec les femmes intéressées aux activités du comité.

## RÉUNIONS

Depuis sa création, le comité s'est réuni à six (6) reprises. Un groupe de travail formé pour rédiger une déclaration a en outre tenu quatre réunions.

## PLAN D'ACTION

Dans un premier temps, le comité a élaboré un plan d'action. Celui-ci repose sur trois thématiques :

- Le projet **Présence des femmes, pouvoir des femmes**;
- Les communications;
- La question de la violence.

Pour ce qui est du **projet Présence des femmes, pouvoir des femmes**, le comité a collaboré au recrutement de femmes pour participer aux groupes témoins devant conduire à dresser l'état de la situation de la participation des femmes dans les coops. Il a en outre désigné une membre pour faire partie du comité aviseur supervisant le projet.

Concernant les **communications**, plusieurs actions ont été posées à l'initiative du comité :

- Publication d'un dossier spécial portant sur les femmes dans le CITECOOP du printemps 2017;
- Insertion de deux onglets dans la section « vie démocratique » du site web de la FECHIMM, l'un correspondant au comité femmes et l'autre au projet Pouvoir des femmes;
- Création d'une adresse courriel : [comitefemmes@fechimm.coop](mailto:comitefemmes@fechimm.coop);
- Présence à la table de documentation à l'AGA 2017;
- Participation à la journée « femmes et logement » à l'UQAM le 11 octobre 2017 et au comité de suivi qui en a découlé.

Pour ce qui est de l'enjeu de la **violence**, les initiatives suivantes ont été mises en œuvre :

- Insertion d'une section dans le Bottin de fournisseurs énumérant des ressources en matière de violence sexuelle;

- Cueillette, classement et publication dans le site web de documentation et de références concernant le harcèlement, l'intimidation, la discrimination et la violence psychologique;
- Préparation d'une déclaration de principes pour éliminer et prévenir les violences faites aux femmes dans les coopératives d'habitation en vue de la faire adopter par l'AGA 2018;
- Présentation à l'AGA 2018 d'une activité de sensibilisation aux violences subies par les femmes avec le Musée éphémère du CEAF.

### **SUITES ET DÉFIS À RELEVER**

Parmi les autres actions prévues dans le plan d'action et qui devraient être mises en œuvre au cours de la prochaine année, on retient :

- Diffusion de la déclaration dans les coopératives afin qu'elles l'endossent et la mettent en pratique;
- Élaboration de règlements types, à l'intention de la FECHIMM et des coopératives, en vue de déterminer les mesures à mettre en place afin de prévenir les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence et de les traiter correctement lorsqu'elles se présentent; difficultés à prévoir à cause du système judiciaire existant;
- Recherche de témoignages de femmes dans les groupes témoins ou par un sondage en ligne afin de décrire les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence;
- Conception d'une formation à l'intention de l'équipe de la FECHIMM en vue de l'outiller pour reconnaître les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence et pour les traiter de façon professionnelle en disposant des recours appropriés.
- Conception d'une formation à l'intention des coopératives en vue de les outiller pour reconnaître les situations de harcèlement, d'intimidation et de violence, de les prévenir et de les traiter en disposant des recours appropriés.

### **CONCLUSION**

En conclusion, les membres du comité désirent souligner que la dernière année a été consacrée à l'organisation du comité et qu'elles ont travaillé ensemble d'une façon collaborative comme elles souhaiteraient que cela se passe dans les coopératives.

\*\*\*\*\*

## **A N N E X E**

### **Argumentaire sous-tendant la proposition de création d'un comité femmes**

*ATTENDU la campagne lancée par le Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) pour dénoncer la violence sexuelle subie par les femmes locataires, dans le marché privé, mais aussi dans les logements sociaux;*

*ATTENDU que la FECHIMM a endossé la déclaration commune issue de cette campagne, comme près d'une vingtaine d'organismes dans le domaine du logement et de groupes de femmes<sup>3</sup>;*

*ATTENDU que la violence sexuelle envers les femmes est fortement liée à la pauvreté;*

*ATTENDU que la violence sexuelle envers les femmes locataires est un fléau répandu, mais peu connu et peu combattu;*

*ATTENDU que la FECHIMM défend le droit au logement pour toutes et tous.*

---

<sup>3</sup> À l'issue de la campagne, au moment du dépôt de la pétition au gouvernement du Québec, le 6 décembre 2016, 210 organismes et 8 000 personnes avaient endossé la déclaration.